

La réalisation d'un budget prévisionnel consiste à projeter en acte financier le fonctionnement fédéral, les compétitions et les actions envisagées dans le cadre d'un plan de développement sur l'année en cours.

La réalisation du budget prévisionnel qui vous est soumis est particulièrement difficile pour de nombreuses raisons, notamment :

- La poursuite pendant une certaine période de la crise sanitaire avec une pandémie due au Covid 19 dont tous les signes nous dirigent dans la même direction : Il faudra apprendre à vivre avec pendant plusieurs années ;
- Il est également contraint par les dépenses réalisées jusqu'au 3 avril 2021 inclus, décidées par l'équipe qui nous précède, notamment pour les 100 ans de la Fédération, l'achat de deux œuvres d'art contemporain par des artistes connus dans leur domaine, pour un montant de 5 000 dollars ;
- La confiance et l'action d'une équipe qui souhaite démontrer aux autorités que les échecs avec des mesures barrières spécifiques, notamment le port du masque en compétition à la différence des autres sports de contact ne mérite pas d'être traité comme eux.

Comme évoqué lors du rapport financier 2020, nous vous proposons une évolution prévisible et des perspectives d'avenir qui feront de l'exercice 2021 une année charnière avec un plan de relance au niveau financier maximal qu'il est possible de dégager sans mettre en péril l'existence même de la Fédération, du fait du faible niveau de capitaux propres depuis de trop nombreuses années.

Le plan de relance est basé sur six axes :

- Des tarifs inchangés et bloqués depuis 2019 ;
- La participation de compétiteurs de bon niveau à toutes les compétitions internationales. Nous avons besoin de résultats pour faire parler des échecs et faire venir dans les clubs de nouveaux pratiquants en présentiel et revenir ceux qui se sont éloignés ;
- La création d'une licence temporaire limitée à l'année 2021 de juin à août 2021 dans les conditions qui vous seront soumises afin d'inciter dès que possible au retour des licenciés que nous avons perdu à la rentrée 2020 mais aussi d'être en mesure de concurrencer, dès juin 2021, les autres sports en étant présent par une offre attractive à de nouveaux adhérents adultes potentiels pour découvrir notre sport et les fidéliser à la rentrée 2021. Nous sommes confiants car énormément de personnes ne supportent plus le seul fait de pratiquer sur internet, un énorme désir en présentiel est ressenti ;
- Les économies sur les réinscriptions en coupe de France et aux interclubs fédéraux adultes. Le Comité Directeur du 24 avril 2021 a demandé que les engagements perçus en 2020 soient considérés comme des sommes perçues par avance et servent en lieu et place de leurs engagements pour ces compétitions en 2021. Cela représente une somme d'environ 18 000 € rendus aux clubs sur l'exercice 2021 ;
- La gratuité des frais d'homologation sur l'ensemble des tournois organisés par les clubs jusqu'au 31 décembre 2021 qu'ils se pratiquent en parties rapides ou parties lentes. Cela représente environ 42 000 € laissés aux clubs.
- L'aide humaine fédérale apportée aux clubs à la demande de subvention et à la gestion de leur association ;

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

L'économie des réinscriptions et des frais d'homologation d'environ 60 000 € dont va se priver la Fédération représente l'équivalent de 7,50 € par licenciés « A » adultes inscrits au moment de l'arrêt des compétitions sur la cotisation fédérale demandée de 26,80 € hors assurance. Il est demandé aux clubs d'en tenir compte lors de l'établissement de la part club lors de la nouvelle saison, en rappelant que les licenciés, malgré tout, ont pu bénéficier des activités et formations fournies par la Fédération par internet et que chacun d'eux contribue au développement de notre discipline.

Lors du premier conseil des Ligues depuis notre élection, nous avons pris acte que certaines d'entre elles ne souhaitent pas voir leur part de cotisation diminuer lors de la saison 2021-2022 en conformité de la décision de leur Assemblée Générale.

Nous présentons un budget prévisionnel 2021 (voir document budget prévisionnel 2021) envisagé à l'équilibre avec l'apport de financements extérieurs, tout en restant raisonnable, si la confiance dans la reprise s'en trouvait encore altérée. Il est bâti en toute prudence dans une logique de scénarios cumulatifs financièrement contradictoires pour la Fédération, « cumul de scénarios catastrophes », à savoir une crise sanitaire pouvant perdurer, des compétitions internationales parfois coûteuses se déroulant malgré tout à l'étranger, avec une baisse continue du nombre de licenciés. Il est à noter un paradoxe, nous sommes le sport qui a perdu le plus de licenciés pendant la pandémie alors que des activités échecs sur internet et de formation étaient offertes par la Fédération à l'inverse d'autres Fédérations.

Nous allons apporter quelques détails au budget prévisionnel présenté en équilibre pour un montant de 1 332 830 €, budget prévu en hausse de 18,03 % par rapport à 2020.

Une nouvelle baisse de clubs affiliés et des licenciés est prise en compte à hauteur de 20 % de l'année 2020.

Les dépenses des organes statutaires sont resserrées au maximum du fait de gestions privilégiant le distanciel.

Nous avons augmenté les frais de commissions de discipline et de commission d'appel. Un retard considérable existe dans ces domaines, comme si le temps fédéral s'était arrêté en avril 2020 : Affaires non instruites donc non traitées par les commissions. Ce n'est pas le Secrétaire Général qui me contredira, tellement il est submergé d'affaires en tout genre non traitées ou n'ayant reçu aucune réponse malgré des courriers recommandés.

Dans le domaine juridique et provisions pour risques juridiques, nous avons pour objectif de réduire considérablement les provisions pour risques. Nous pensons qu'il est préférable d'obtenir de bons compromis que d'être victime de mauvais procès. Nous avançons de manière favorable dans ce domaine et souhaitons arriver à un niveau plus raisonnable que celui actuel.

Par ailleurs, il ne sert à rien de gagner des procès et se voir attribuer des indemnités financières pour dédommager nos préjudices, si la Fédération ne met pas à exécution les décisions judiciaires, sans aucune décision de son Comité Directeur. Avant prescription, lors d'un inventaire rapide, c'est plus de 10 000 € qui se trouvent dans cette situation.

De même, la Fédération ne supportera plus pour d'autres, le coût des procédures judiciaires. Elle ne le fera que si, c'est l'institution fédérale qui est mise en cause et, dans les autres cas, elle continuera à apporter conseil et soutien moral.

Le siège social est un peu plus coûteux avec des charges salariales prenant en compte des réinternalisations pour réduire la part de prestataires, mais des charges immobilières en baisse.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Les incertitudes sont importantes sur les grandes compétitions, à notre arrivée, aucune convention n'était rédigée et signée avec aucune ville. De ce fait, nous avons pris en compte un championnat de France Adultes en résultat négatif sur le budget 2021 alors qu'il était positif en 2020. Nous avons conservé un Championnat de France Jeunes positif mais en diminuant son influence.

Les formations sont maintenues comme les masterclass et nous allons entreprendre les démarches pour la création de l'Institut National de Formation de la FFE.

Nous avons engagé des discussions avec plusieurs partenaires qui vont nous rejoindre vers fin juin 2021 : montants budgétés à hauteur de 140 000 €.

Enfin, le Comité Directeur du 24 avril 2021, a pris la décision de rembourser le PEG (Prêt Garantie par l'État) d'un montant total de 339 800 €, sur trois ans, afin d'inclure ce remboursement dans la mandature actuelle et ne pas la transmettre à une autre équipe. Cette décision conduit à des coûts d'intérêts totaux de 5 316,32 €, à remboursement mensuel fixe de 9 586,56 €, dont le dernier est programmé le 18 mai 2024, et un versement initial de remboursement d'emprunt de 849,50 €, le 5 mai 2021.

Du fait des incertitudes liées à la pandémie, nous avons considéré qu'il fallait faire preuve de prudence au 5 mai 2021 en demandant une prolongation comme l'a permis le gouvernement. Néanmoins, nous n'avons pas voulu donner une image très négative à d'éventuels nouveaux partenaires en démontrant que nous ne serions pas capables de nous remettre de cette situation avant les jeux Olympiques d'été de 2024, si nous étions partis sur un remboursement à 4 ans, voire 5 ans.

En conclusion, nous vous soumettons un budget prévisionnel 2021 prudent, tous les facteurs pouvant l'impacter négativement n'arriveront probablement pas tous. Des pistes sont prédéfinies par avance pour chaque évènement à risque.

Nous vous invitons, après réponse à vos questions en Assemblée Générale, à donner votre approbation du budget prévisionnel.